

D'habitude, la protection contre l'incendie n'est pas un très grand problème. Les terres boisées sont parsemées dans l'Île et, étant donné qu'un réseau de routes permet de les atteindre toutes, on peut facilement et rapidement apporter sur les lieux le matériel de lutte contre les incendies. La recherche se restreint surtout aux questions de reboisement et d'aménagement de boisés.

Nouvelle-Écosse.—La superficie de la Nouvelle-Écosse est de 20,402 milles carrés dont 16,274 sont classés comme terres boisées et 93 p. 100 de ces dernières sont considérées comme productives. Dans l'ensemble du Canada, 91 p. 100 des terres boisées sont la propriété de la Couronne, du chef des gouvernements fédéral et provinciaux, mais, en Nouvelle-Écosse, environ 22 p. 100 seulement appartiennent à la Couronne.

Les terres provinciales de la Couronne sont administrées par le ministère des Terres et Forêts avec le concours d'agents et de gardes forestiers. De même, des professionnels aident l'industrie forestière dans l'administration des terres boisées d'appartenance privée. Le ministère voit à l'application de la loi sur les terres et forêts et est chargé de l'extinction des incendies de forêt sur toutes les terres quel qu'en soit le régime foncier. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 32 tours de guet et un service de surveillance aérienne tenu en liaison avec les véhicules routiers et le centre par téléphone et par radio. Des équipes de pompiers bien outillés, ainsi que des gardes-feu, sont postés dans toute la province.

L'industrie forestière est de première importance dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. Il y a quelque 500 scieries de toutes dimensions, une usine de papier journal, deux usines de pâte mécanique et une de pâte chimique. Une deuxième usine de pâte chimique et une usine de bois dur sont en voie de construction. Ces usines, ainsi que les entreprises de bois à pâte pour l'exportation et d'états de mine ont produit environ 250,000 M pi. m. de bois de sciage et environ 650,000 cordes de bois rond en 1965. Vingt-huit scieries produisaient des copeaux à pâte des rebuts de bois et l'équivalent d'environ 85,000 cordes de copeaux provenant des dosses et des délignures.

Le programme de reboisement, en vigueur depuis des années, s'étend actuellement aux terres non boisées et on entreprend des travaux de préparation des terrains dénudés par l'incendie, à titre expérimental. En 1965, on a transplanté environ un million d'arbres des pépinières forestières, dont la plupart dans les terres non boisées.

Les programmes d'aménagement forestier comprennent la construction de routes d'accès aux terres boisées de la Couronne et l'amélioration des peuplements, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par adjudication et l'abattage est soumis aux recommandations des agents forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des abattages expérimentaux se poursuivent sur les terres de la Couronne et un programme actif d'exploitation de ces terres sous un régime de rendement soutenu est en voie de réalisation. Des techniques sylvicoles gagnent les niveaux d'exploitation sur les terres de la Couronne.

Des recherches forestières sont effectuées par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation*. Les investigations portent sur l'amélioration des peuplements, les méthodes de coupe et l'activité des insectes et des maladies des arbres. Les projets de propagande comprennent une active campagne de prévention des incendies, un programme de projections cinématographiques dans les écoles, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël, l'amélioration des boisés de ferme, la préparation de renseignements destinés aux services de presse et de diffusion, et l'aide technique aux exploitants des scieries.

Nouveau-Brunswick.—Environ 86 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick (27,835 milles carrés) sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne du chef de la province. Environ 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral et le reste appartient à des particuliers. Le rapport d'un inventaire provincial